



### Légende du plan d'aménagement général

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2
- MX-V zone mixte villageoise
- MX-R zone mixte rurale
- BEP zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- COM zone commerciale
- SPEC zone spéciale
- GARE zone de gares ferroviaires et routières

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COS	CUS
CSS	DL

□ délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones destinées à rester libres:

- AGR zone agricole
- PARC zone de parc public
- FOR zone forestière
- VER zone de verdure

Zones superposées:

- zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- zone d'aménagement différé
- zone de servitude urbanisation:
  - E "cours d'eau"
  - R "rétention"
  - EV "écran vert"
  - Peco "parking écologique"
  - F "recul forêt"
- coulour pour projets routiers
- coulour pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiment à conserver
- gabarit à conserver
- monument à conserver
- zone de bruit (1)
- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (2)
- biotopes art. 17 loi PN (surface) - à titre indicatif et non exhaustif (2\*)
- biotopes art. 17 loi PN (point) - à titre indicatif et non exhaustif (2\*)
- habitat d'espèce art. 17/20 loi PN - à titre indicatif et non exhaustif
- espace potentiel approprié pour la réalisation des mesures CEF - à titre indicatif et non exhaustif
- à la protection des sites et monuments nationaux (3)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (4)
- à la gestion de l'eau (5)

Fond de plan:

- parcellaire (PCN 2011)
- bâtimens existants (PCN 2011)
- bâtimens ajoutés (orthophoto 2013)
- limite communale (PCN 2011)
- limite section cadastrale (PCN 2011)

Informations complémentaires (à titre indicatif):

- courbes de niveau (BC-L-TC 2008)
- circulation (BD-L-TC 2008)
- cours d'eau (BD-L-TC 2008)
- découpage des plans par localité à l'échelle 1:2.500

(1) Origine: loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

(2) Origine: loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

(2\*) Origine: Cadastre des biotopes des milieux ouverts (2014), Cadastre des biotopes des milieux urbains (2009), Biotopes supplémentaires résultant de la SUP (2015)

(3) Origine: Sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (état au 05.2015)

(4) Origine: loi du 30 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire - Construction d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Aménagement du territoire

(5) Origine: Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzette et de la Wark (H0\_EXTREM) - Administration de la gestion de l'eau

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	01.06.2016	Modifications retenues dans le cadre de la procédure précédant le vote du Conseil Communal
B		
C	01.09.2016	Reclassement de la "zone de gare ferroviaire et routière" du P & R Kockelscheuer en zone verte suivant recommandation du MDDI
D		
E		(N/Ref. 78511/PP du 23.08.2016) et délibération du Conseil Communal
F	21.02.2017	Modifications suivant l'approbation du Ministre de l'Intérieur, Ref. 41C/008/2015 du 08.02.2017
G		

MAITRE DE L'OUVRAGE  
**COMMUNE DE ROESER**

PROJET  
**REFONTE COMPLETE DU PAG**

PLAN  
**PLAN D'ENSEMBLE**

BUREAU D'ETUDES  
**zilmplan s.à r.l.**  
 Urbanisme & Aménagement du Territoire

5, Rue de Crauthem  
 L-6318 Angeltchen  
 Tel: +352 28 25 95 55  
 Fax: +352 28 25 95 55  
 info@zilmplan.lu  
 www.zilmplan.lu

DESINÉ PAR: ASR      FORMAT: (871x891 mm)

VÉRIFIÉ PAR: CIS      ÉCHELLE: 1/10.000

DATE: 03.11.2015

FICHER: Z:\Roeser\CAD\PAG 2011\PDF\_Version Approbation\PG

PLAN N°: 20140524-ZP\_ROES\_PAG\_01C

FOND DE PLAN: © IGNNE CADASTRE, DRUITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT ET AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COULEUR ET PROPORTIONNEMENT DÉTERMINÉS)